



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2026.09.89 **du Conseil municipal du 24 septembre 2026**

Développement d'actions culturelles des bibliothèques de la ville de Versailles au bénéfice des personnes âgées. **Convention de partenariat entre la Ville et la Société coopérative d'intérêt collectif - Solidarité Versailles Grand âge Lépine Versailles (SCIC SVGA).**

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 25 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marine LALLAU

Rapporteur : Mme Emmanuelle DE CREPY

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. Jean-Yves PERIER, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François DE MAZIERES, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Marie SEZNEC, M. Steven LAFOSSE-MARIN, Mme Alaïs SEGUY-COULON, Mme Carole FILLEUR, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Pierre ARNAUD, Mme Marie-Christine CLARAZ, Mme Stéphanie DE LUSTRAC, Mme Laetitia HUBERT, M. Laurent LEFEVRE, M. Ali DORGAA, Mme Agnès CARTIER-MEHEUST, Mme Jennifer CASSIN, M. Wenceslas NOURRY, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Aymeric ANGLES, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Nathalie DUCHENE, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Evelyne HURE, Mme Marine LALLAU, M. Wallerand DUBECQ, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Pascale BONNEFONT.

Absents excusés:

M. Michel LEFEVRE, Mme Tess RENDINA-MANCUSO.

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Briac DE CHARRY (pouvoir à Mme Coralie BELMER), Mme Murielle KERZERHO (pouvoir à Mme Jennifer CASSIN), M. Baptiste BOIN (pouvoir à Mme Florence MELLOR).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1111-4 ;

Vu le Code du patrimoine et les articles L.310-1A et L.320-3 ;

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu la déclaration universelle de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) du 2 novembre 2001 sur la diversité culturelle ;

La Ville, à travers son réseau de bibliothèques, mène une politique de lecture publique et d'action culturelle visant à favoriser l'accès de tous les publics à la culture, en particulier des publics dits « empêchés », parmi lesquels figurent les personnes âgées.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif - Solidarité Versailles Grand Âge (SCIC SVGA) a pour mission d'accompagner ses bénéficiaires dans leur quotidien et de contribuer à leur bien-être, à leur

épanouissement social et culturel ainsi qu'au maintien du lien social, notamment par l'accès à la lecture et aux activités culturelles.

Convaincues que l'accès à la culture constitue un facteur essentiel de bien-être, de lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées, la Ville et la SCIC SVGA ont souhaité formaliser leur collaboration à travers une convention de partenariat. C'est l'objet de la présente délibération.

Celle-ci a vocation à faciliter la mise à disposition de documents issus des collections du réseau des bibliothèques de Versailles au bénéfice des résidents de la SCIC SVGA, ainsi qu'à développer des actions culturelles communes, notamment dans le cadre d'événements tels que la semaine bleue, consacrée à la valorisation de la place des personnes âgées dans la vie sociale et culturelle.

Cette convention est sans flux financier.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Versailles et La Société Coopérative d'Intérêt Collectif - Solidarité Versailles Grand Âge (SCIC SVGA) relative à la mise à disposition de documents issus des collections du réseau des bibliothèques de Versailles au bénéfice des résidents de la SCIC SVGA, ainsi qu'au développement d'actions culturelles communes entre les deux parties ;
Cette convention est sans flux financier.
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 51 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 51 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Signé et certifié numériquement, à Versailles,
le 29/09/2026, par Olivier PERES


Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des
services,
Olivier PERES